

# Séance du Conseil Municipal

## en date du 10 mars 2026

L'an deux mil vingt-six et le dix du mois de mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René VALORGE, Maire

Présents : M. VALORGE René, Mme DECHAVANNE, Céline, M. DEMURGER Jean-François, Mme FARABET Béatrice, M. BAIZET Patrick, Mme CARRENO Mercedes, Mme BAJARD Brigitte, M. BALTHAZARD David, Mme MATHOU Bénédicte, M. SIMON Pascal, Mme DUCROT Alexandra, Mme THEVENET Aurélie, M. SECCO Nicolas, M. DELANGLE Francis, Mme BERTHELIER Jennifer

Secrétaire de séance : M. SECCO Nicolas

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des présents.

Avant de débiter la séance, René VALORGE fait un rapide bilan du mandat écoulé et des principales réalisations et adresse ses remerciements à l'ensemble de l'équipe municipale pour leur travail et leur implication, et particulièrement aux deux adjoints qui ont choisi de ne pas se représenter.

## I. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS EXTERIEURES ET DELEGATIONS DU MAIRE

### ➤ **Convention Territoriale Globale**

Alexandra DUCROT et Béatrice FARABET expliquent qu'elles ont participé à la dernière réunion de la CTG.

Cette réunion a été l'occasion de faire un bilan des actions menées au cours de la précédente CTG et différents groupes de travail se sont mis en place pour travailler sur la CTG 2026-2032.

Elles rappellent également les différents axes de cette nouvelle convention.

### ➤ **Comité Consultatif déchets ménagers**

Brigitte BAJARD indique qu'elle a participé à la dernière réunion du Comité Consultatif déchets ménagers.

Le bilan du mandat écoulé est positif, tant au niveau des projets réalisés que de la situation financière du service déchets ménagers.

### ➤ **Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Sornin**

Céline DECHAVANNE fait le compte-rendu de l'Assemblée Générale du SIEVS au cours de laquelle ont été votés le CFU 2025 et le budget primitif 2026. La situation financière du syndicat est saine et les derniers emprunts arriveront à terme en 2027, ce qui permettra de financer les investissements à venir.

Elle fait un point sur le programme de travaux 2025-2026 et indique que sur le dernier mandat, 31 km de réseaux ont été renouvelés, soit environ 6 % du linéaire total, ce qui représente plus de 4,4 millions d'euros d'investissement.

➤ **Micro-Crèche Les P'tits Loups**

Béatrice FARABET indique qu'elle a participé à l'Assemblée Générale de la micro-crèche « Les P'tits Loups ». La micro-crèche a connu une baisse du taux de remplissage en 2025 mais est aujourd'hui complète.

Elle détaille les différentes activités proposées aux enfants durant la dernière année et indique que le bilan financier 2025 fait apparaître un déficit de 18 000 € lié à la baisse de fréquentation et aux travaux de mise aux normes imposés par la PMI. La micro-crèche devrait bénéficier d'une aide financière dans le cadre de la CTG qui permettra de compenser ce déficit.

Concernant la gestion de l'association, un renouvellement du bureau est à prévoir en fin d'année car les enfants des membres actuels du bureau vont être scolarisés et quitter la structure.

II. **FINANCES :**

➤ **Compte Financier Unique 2025 – Budget Communal**

René VALORGE explique au conseil municipal que le compte financier unique (CFU) est un document budgétaire commun à l'ordonnateur et au comptable. Il se substitue au compte administratif et au compte de gestion et met ainsi fin à la double présentation en regroupant ces deux documents en un document unique.

Il présente au conseil municipal les résultats de l'exercice 2025 en détaillant les sections de fonctionnement et d'investissement du budget communal.

Les principales dépenses d'investissement 2025 concernent le rachat du tènement foncier de la friche du Centre Bourg à EPORA, le réaménagement des cours de l'école publique, la création du parking de la Rousse et la réfection de la toiture de la maison des associations.

Pour financer ces investissements un emprunt court terme a été effectué, en revanche l'emprunt long terme prévu lors du vote du BP n'a pas été réalisé. Il sera toutefois nécessaire de prévoir la réalisation d'un emprunt long terme en 2026 prenant en compte les investissements 2025 et 2026.

Le compte financier unique du budget communal présente un résultat largement excédentaire qu'il faut cependant relativiser car celui-ci inclut l'encaissement d'un emprunt court terme.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal approuve, sous la présidence de Mme Céline DECHAVANNE 1<sup>ère</sup> adjointe, le compte financier unique 2025 du budget communal qui se résume ainsi :

<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE</b>				
<b>Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025</b>				
		<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total cumulé</b>
Recettes	Prévision budgétaire totale	3 169 461,56 €	978 054,05 €	4 147 515,61 €
	Recettes réalisées	2 109 960,84 €	1 043 080,53 €	3 153 041,37 €
	Restes à réaliser	128 181,00 €	- €	128 181,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	2 842 953,41 €	1 507 016,00 €	4 349 969,41 €
	Dépenses réalisées	2 019 280,72 €	860 159,70 €	2 879 440,42 €
	Restes à réaliser	65 846,55 €	- €	65 846,55 €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	90 680,12 €	182 920,83 €	273 600,95 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-326 508,15 €	528 961,95 €	202 453,80 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	-235 828,03 €	711 882,78 €	476 054,75 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	62 334,45 €	- €	62 334,45 €
Résultat cumulé	Excédent /déficit	-173 493,58 €	711 882,78 €	538 389,20 €

Compte tenu du résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 711 882,78 €, et du déficit d'investissement d'un montant de 235 828,03 €, des restes à réaliser d'investissement de + 62 334,45 €, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'affecter en recettes d'investissement au compte 1068 la somme de 173 493,58 € afin de combler le déficit de la section d'investissement,
- de reporter en recettes de fonctionnement au compte 002 la somme de 538 389,20 €.

**➤ Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles :  
Montant du forfait 2026**

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal la participation aux frais de scolarité des élèves mise en place pour les communes limitrophes de St Edmond, Maizilly et St Martin de Lixy dépourvues d'école.

Il présente au Conseil Municipal le détail des dépenses de fonctionnement de l'école publique pour 2025 calculées conformément à l'article L 212-8 du Code de l'Éducation, et propose, en accord avec les maires des communes concernées, de fixer la participation aux frais de scolarité à 520 € par élève pour l'année 2026, l'effectif à prendre en compte étant celui des élèves inscrits au 1<sup>er</sup> janvier de l'année civile à l'école publique de St Denis de Cabanne, à savoir :

- 12 élèves pour la commune de St Edmond
- 11 élèves pour la commune de Maizilly,
- 2 élèves pour la commune de St Martin de Lixy.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le recouvrement d'une participation des communes de St Edmond, Maizilly et St Martin de Lixy selon les conditions définies ci-dessus, et fixe pour l'année 2026 la participation à 520 € par élève scolarisé à l'école publique domicilié dans les communes extérieures.

### III. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal la demande de mutation de Mme Stéphanie GRELLET, secrétaire générale de mairie, qui prendra effet au 9 mai 2026 et indique que Mme Aurélie BESANÇON, qui occupe actuellement le poste d'adjoint administratif polyvalent chargé de l'accueil, de la comptabilité et des paies, va lui succéder au poste de secrétaire générale.

Aussi, il convient de recruter un agent administratif polyvalent afin de remplacer Mme BESANÇON.

Afin de permettre ce recrutement, le Conseil Municipal décide de modifier le tableau des effectifs pour créer un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026.

### IV. QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Le Conseil Municipal discute de l'organisation du scrutin des élections municipales du 15 mars 2026.

Le Maire,  
René VALORGE